



Dieu seul suffit



L'esprit de l'homme ne trouvera jamais de repos dans les honneurs qui ne sont que du vent, dans les richesses qui ne sont que de la boue, ni dans les eaux mouvantes des jouissances faciles et basses, et pas davantage dans l'éclat trompeur d'une science tout humaine.

En Dieu seul, qui est le centre des esprits, est le seul véritable lieu de leur apaisement. Tout le reste ne compte pour rien: « Tu es ma part, mon héritage, tout mon bien ». Tout le reste ne compte pour rien, et n'est pas capable de me satisfaire. Et il ne s'agit pas d'un jour ou deux, ou d'un an, mais de l'éternité. Tout ce qui existe ne saurait me suffire un seul jour.

Reconnais donc enfin que Dieu seul est la pierre sur laquelle on puisse reposer. Tout le reste est creux et décevant, c'est le monde des apparences et non des réalités. Elles ne sont d'aucun secours; car on les acquiert à grand peine, on les possède dans l'inquiétude, et on les quitte avec chagrin. Si tu as du jugement, regarde de haut tout ce qui ne fait que passer, afin de n'être pas entraîné dans l'avalanche. Ne fais qu'un avec celui qui demeure éternellement; attache-toi à lui par le lien de l'amour: élève ton cœur vers Dieu, afin qu'il ne croupisse pas sur la terre.

Saint Robert Bellarmin (+1621)

Nous vous demandons de suivre scrupuleusement les consignes sanitaires que vous connaissez: port du masque, respect du sens entrée-sortie, pas d'attroupement sur le parvis.

S A I N T - L O U I S D U P O R T - M A R L Y

En dehors des offices à l'église Saint-Louis

*vous pouvez rencontrer vos chanoines à la maison Saint-François-de-Sales,
47 ter, avenue de l'Abreuvoir, 78160 Marly-le-Roi.*

01 39 16 64 05 – h t t p : // port-marly.icrspfrance.fr – marly.sfs@icrsp.org

**Chanoine
Gilles Guitard**

06 50 88 19 14
chn.guitard@icrsp.org

**Chanoine
Jean Despaigne**

06 59 26 59 42
chn.despaigne@icrsp.org

**Chanoine
François Direz**

06 83 46 27 83



CHAPELLENIE NOTRE-DAME DE FRANCE
ÉRIGÉE CANONIQUEMENT PAR MGR L'ÉVÊQUE DE VERSAILLES EN DATE DU 7 AVRIL 1995



Semaine du 7 au 14 février 2021

Dimanche 7 février : Dimanche de la Sexagésime / 2^e cl.

8h, 9h30, 11h, 12h30 messes basses (sur inscription)
16h30 messe basse (sur inscription)

Lundi 8 février : Saint Jean de Matha, Confesseur / 3^e cl.

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Mardi 9 février : Saint Cyrille d'Alexandrie, Evêque, Conf. et Docteur / 3^e cl.

(Mémoire de Sainte Apolline, Vierge et Martyre)

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

9h30 chapelet médité et adoration jusqu'à 10h30 (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Mercredi 10 février : Sainte Scholastique, Vierge / 3^e cl.

7h messe suivie d'un petit déjeuner (*Maison St-Fr.-de-S.*)

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Jeudi 11 février : Apparition de la T. S^{te} Vierge Immaculée à Lourdes / 3^e cl.

7h30 messe (*Saint-Dominique, bât. Saint-Jean-Bosco, code porte piéton: 1590*)

8h45 messe suivie de l'adoration jusqu'à 11h30 (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Ven. 12 fév. : Sept SS. Fondateurs des Servites de Marie, Confesseurs/ 3^e cl.

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Samedi 13 février : de la Très Sainte Vierge au Samedi / 4^e cl.

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

11h messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

16h-17h adoration du Très Saint-Sacrement

Dimanche 14 février : Dimanche de la Quinquagésime / 2^e cl.

Ouverture de l'église cette semaine

Du lundi au vendredi de 10h à 11h30

DIAPORAMA SUR PONTMAIN
Mercredi 10 février de 14h30 à 15h30

Projection d'un diaporama sur les apparitions de Notre Dame à Pontmain pour les enfants du catéchisme et pour ceux qui le veulent, à l'école **Saint-Dominique, bâtiment du primaire** (entrée par le 2 rue du Raidillon).



A l'occasion de l'année Saint Joseph, **deux statues pèlerines** du saint circuleront dans les familles. Pour les accueillir dans vos foyers pendant une semaine, merci de laisser un message à M.Cottin: 01.30.71.57.07 ou cottin.hubert@akeonet.com.



CÉRÉMONIES: Inscriptions en ligne ouvertes

PREMIÈRE COMMUNION : dimanche 30 mai à 10h.

Date limite d'inscription : samedi 6 mars

Réunions de préparation :

Samedis 10 avril et 5 mai de 14h30 à 16h30.

Récollecion : samedi 29 mai de 10h à 16h.

COMMUNIONS SOLENNELLES : dimanche 6 juin à 10h.

Date limite d'inscription : vendredi 9 avril

Récollecion : samedi 5 juin de 9h30 à 17h.

RAMEAUX

Dimanche de la Quinquagésime (14 février)

A l'approche du Carême, apportez vos rameaux bénits de l'an dernier, pour ceux qui en avaient reçus, que vous pourrez déposer à l'entrée de l'église et qui seront brûlés pour obtenir les Cendres.

CONFESSIONS

samedi de 16h à 17h (*église Saint-Louis*)

Le chanoine se tient à votre disposition après les messes célébrées à la Maison Saint-François-de-Sales.

ANNÉE SAINT JOSEPH

Par la lettre apostolique *Patris corde* (Avec un cœur de père), le pape François a décrété une année Saint Joseph, **du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2021**.

L'occasion en est le 150^{ème} anniversaire de sa proclamation comme Patron de l'Église universelle par Pie IX. Et son but est "de faire grandir l'amour envers ce grand saint, pour être poussés à implorer son intercession et pour imiter ses vertus et son élan." Le pape rappelle qu'après la Vierge Marie "aucun saint n'a occupé autant de place dans le Magistère pontifical que Joseph, son époux".

Un décret de la Pénitencerie apostolique accompagne la promulgation de cette année et détaille les modalités généreusement accordées pour gagner une indulgence plénière, pour soi-même ou pour les défunts :

- méditer pendant au moins trente minutes sur la prière du Notre Père, ou participer à une retraite spirituelle même pour une journée qui comprend une méditation sur saint Joseph ;
- accomplir une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle, à l'exemple de saint Joseph ;
- réciter le chapelet en famille ou entre fiancés ;
- confier quotidiennement son travail à la protection de saint Joseph, ou se tourner vers lui avec confiance pour que ceux qui cherchent un emploi en trouvent un et pour que la dignité du travail de tous soit respectée ;
- réciter les litanies à saint Joseph, en faveur "de l'Église persécutée ad intra et ad extra et pour le soulagement de tous les chrétiens qui souffrent de toute forme de persécution" ;
- réciter "toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de saint Joseph", en quelque occasion que ce soit, et en particulier les fêtes du 19 mars et du 1^{er} mai, la fête de la Sainte Famille, le 19 de chaque mois et chaque mercredi, jour dédié à la mémoire du saint selon la tradition latine.

Chacun de ses actes doit être accompagné des conditions habituelles pour l'obtention d'une indulgence plénière. Toutefois, en raison de la situation sanitaire actuelle, les personnes âgées ou malades, ainsi que toute personne qui serait légitimement empêchée de sortir de chez elle et ainsi de remplir certaines de ces conditions (confession, communion), peuvent gagner l'indulgence si elles se proposent de les remplir au plus vite.

PETITES ANNONCES

-L'équipe de ménage de l'église recherche toujours des aspirateurs efficaces. *Contactez Sophie Le Griel (07 81 94 37 44).*

-Une médaille de baptême et sa chaîne en or, gravée au nom de Pauline, baptisée le 12 janvier 2002, a été retrouvée il y a plusieurs mois. Elle est disponible à la Maison Saint-François-de-Sales.